



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022

30 È 31 DI MARZU DI U 2022

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022

30 ET 31 MARS 2022

N° 2022/01/019

**Question orale déposée par Chantal PEDINIELLI
au nom du Groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : Irrigation de la vallée du Rizzanese.

Monsieur le Président,

On a beaucoup parlé de l'eau dans cet hémicycle au gré des plans de bassin, SDAGE ou encore d'Acqua Nostra. Un enjeu crucial dans une île comme la nôtre, réputée dotée en réserves. Pourtant, le changement climatique est une réalité. Les données fournies au gré des documents prospectifs sur la politique de l'eau vont dans le sens d'une prise de conscience d'une meilleure gestion de la ressource.

Nous avons tous relevé que les débits des cours d'eau ont diminué de 50 % en 60 ans en été en raison du stress hydrique et de la forte demande. Si l'on considère que la modélisation sur les prochaines années nous donne peu de visibilité, on en revient aux problématiques de stockage, notamment sous la forme de retenues collinaires.

Mon interrogation se veut assez ciblée et localisée, elle porte sur l'irrigation dans la vallée du Rizzanese.

L'Office Hydraulique avait programmé des travaux concernant la station de pompage et l'alimentation en eau potable dans la vallée. Néanmoins, je m'interroge toujours sur ce qui est prévu au niveau de l'eau brute agricole.

Avons-nous avancé depuis ?

La vallée de l'Ortolo avait bénéficié de travaux importants assurant une desserte en eau agricole optimale, le Conseil Général ayant assuré 80% du montant total des travaux dans les années 2012-2013.

Et lors de l'inauguration du barrage du Rizzanese en juin 2013, Henri Proglia avait justement annoncé qu'en plus de la dimension hydroélectrique, une partie de l'eau stockée serait consacrée à l'irrigation agricole. Une convention avait été signée entre EDF et l'OEHC pour prévoir la mise à disposition chaque année d'1,6 million de mètres cubes d'eau au profit de l'agriculture de la vallée, notamment l'été en période de sécheresse.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'opérationnalité de cette convention et du volume consacré à l'irrigation ? Le branchement est-il effectif ?

Les périodes de sécheresse sont particulièrement difficiles à surmonter pour le monde agricole, chaque été les autorités compétentes sont sollicitées et tentent de prendre le problème à bras le corps avec les moyens qui s'offrent à eux.

D'où cette interrogation qui prend tout son sens lorsque l'on dispose d'un barrage avec de telles capacités de stockage qui peuvent satisfaire les besoins en eau de tout un territoire, en même temps qu'elles assurent l'approvisionnement énergétique de la Corse.

Je vous remercie.